

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des sports et de la sécurité, acceptées par le Conseil municipal le 29 novembre 2005, sur la pétition intitulée: «Afin que soient augmentées et améliorées les possibilités d'escalade en salle, sportive et tout public, au centre sportif de la Queue-d'Arve».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-111 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

Constatant:

- le succès grandissant de l'escalade en salle;
- le besoin de parois supplémentaires;
- la difficulté de maintenir dans la même salle des sports de balle et une activité d'escalade,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier, en collaboration avec l'Etat et d'autres communes, une solution d'aménagement d'une salle affectée à l'escalade et, le cas échéant, à d'autres activités sportives compatibles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Construit par étapes successives, le mur de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve arrive aujourd'hui effectivement à saturation. Situé dans une salle polyvalente, il ne peut toutefois être agrandi sans porter préjudice aux autres sports qui s'y pratiquent également.

L'objectif du Service des sports est de répondre à la forte demande des grimpeurs en créant un nouveau site. Celui-ci pourrait d'ailleurs accueillir des activités développées par la Délégation à la jeunesse qui est aussi à la recherche de locaux.

Compte tenu des limites imposées par le budget de la Ville de Genève, la construction d'un nouveau bâtiment ne semble guère envisageable. La solution résiderait donc plutôt dans l'aménagement d'un bâtiment vide existant.

Destiné aux entraînements, ce nouveau site de grimpe ne nécessiterait pas un grand confort (par exemple en matière de chauffage) ni de locaux annexes, le coût d'aménagement d'une salle indoor restant modique. Les manifestations avec public continueraient de s'organiser au centre sportif de la Queue-d'Arve.

La Ville de Genève étudie actuellement la reprise du bâtiment d'Edipresse situé au Bois-des-Frères. Cet emplacement serait particulièrement intéressant pour y aménager un mur de grimpe, puisque sa proximité avec le centre sportif du Bois-des-Frères en faciliterait la gestion (vestiaires et prise des inscriptions au centre sportif, contrôle d'accès par le personnel en place, etc.).

Parallèlement à cette démarche, la collaboration du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information – qui comprend le domaine du sport – a été sollicitée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 1^{er} mars 2006.